

Déclaration relative aux droits et à la dignité des personnes atteintes de Paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale

NOUS, membres du Comité fondateur réunis à l'UNESCO le 27 novembre 2006, à l'occasion de la tournée européenne de l'Association de paralysie cérébrale du Québec;

AYANT PRIS en considération les principes du droit international relatif aux personnes handicapées;

RÉAFFIRMANT les termes de la déclaration des droits des personnes handicapées proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies le 9 décembre 1975;

RAPPELANT que notre mission est l'amélioration de la qualité de vie et l'intégration sociale des personnes vivant avec la paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale ou toutes autres déficiences, dans toutes les sphères de l'activité humaine;

SOULIGNANT notre objectif de défendre les droits des personnes vivant avec une déficience et ceux de leurs proches, et plus particulièrement des personnes atteintes de paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale;

CONSCIENTS de la nécessité de prévenir la paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale, et d'investir dans la recherche et la découverte de nouvelles technologies thérapeutiques afin d'améliorer la qualité de vie et de respecter la dignité humaine des personnes atteintes de cet handicap;

CONVAINCUS de la nécessité de sensibiliser la population mondiale, les organismes et les gouvernements aux besoins urgents et au respect total des personnes vivant avec la paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale;

NOUS, membres du Comité fondateur, signataires de cette déclaration,

PROCLAMONS, par la présente, notre engagement solennel à entreprendre une action formelle sur le plan international, afin que cette déclaration devienne une référence pour l'adoption d'une nouvelle charte mondiale relative aux droits et à la dignité des personnes atteintes de paralysie cérébrale / Infirmitté motrice cérébrale.

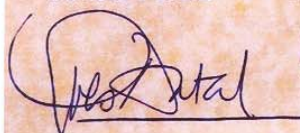
Fait à Paris ce 27^e jour de novembre 2006

M. Yves DUTEIL

M. Martin DESCHAMPS

Dr Alain CHÂTELIN

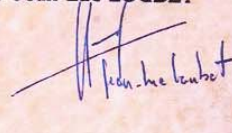
Dr Jean-Luc LOUBET



M. Joseph KHOURY

Tuteur de la Déclaration

Président de l'Association de paralysie cérébrale du Québec



ASSOCIATION DE
PARALYSIE CÉRÉBRALE
DU QUÉBEC



APETREIMC
Association pour l'Éducation Thérapeutique et la
Réadaptation des Enfants Infirmes Motrice Cérébrale



Association Régionale Rhône-Alpes
des Infirmes Moteurs Cérébraux



LA FONDATION MOTRICE
Recherche sur la Motricité Cérébrale

